

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 25 janvier à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 19 janvier 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents:

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

A thicke domine your one	the forest resistant frames.	
M. VANNUCCI	à	M. SBRAGGIA
M. VOGLIMACCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme BERNARD	à	Mme FALCHI
M. FILONI	à	Mme SANNA
Mme FELICIAGGI	à	Mme CORTICCHIATO
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	M. DELIPERI
M. CHAREYRE	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA
Mme SIMOMPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents:

M. CAU, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, M. FALZOI, et Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum:	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 janvier 2016	Délibération N°2016/30
Sealice du fuildi 23 janvier 2010	Denociation in 2010/30

Modification de la délibération n°2015/429 : Festivités de Noël 2015.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville a par délibération le 26 novembre 2015, n°2015/429, détaillé les différentes animations et manifestations qui ont eu lieu dans le cadre du marché de noël.

A ce titre, était organisé un city trail urbain dont les recettes générées par les frais d'inscription devaient être reversées pour moitié à deux associations:

L'association « Inseme » qui soutient toutes les personnes qui résident en Corse et qui doivent se rendre sur le continent pour raison médicale et l'association « Sogni Zitellini » qui améliore le quotidien des enfants dans les services de néonatalogie et de pédiatrie de l'hôpital d'Ajaccio.

Cependant une erreur matérielle a été relevée à posteriori dans le texte de la délibération, en lieu et place de « Sogni Zitellini », il a été indiqué par erreur « Gira Sogni »

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la correction suivante : « Sogni Zitellini » à la place de « Gira Sogni »

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué, et après en avoir délibéré.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 janvier 2016,

Considérant,

La nécessité de corriger la délibération afin de permettre le versement des recettes du City Trail Urbain aux deux associations concernées.

APPROUVE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La correction de la délibération n°2015/429 du 26 novembre 2015: « Sogni Zitellini » à la place de « Gira Sogni »

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160125-2016_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2016

Publication: 01/02/2016

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

aurent MARCANGELI

2